

# VENT d'OUEST

Comité Technique Local  
du 15 Septembre 2020



## Compte Rendu des Débats

Ce CTL s'est déroulé en présentiel à Rennes sur la journée de 10h00 à 16h30 dans le respect des consignes sanitaires. Compte tenu de l'ordre du jour important, l'analyse du tableau de bord de veille sociale a été reportée au prochain CTL prévu le 27 novembre prochain qui comportera aussi, à la demande des OS, une partie métiers consacrée au Contrôle Fiscal suite au GT national du 9 septembre 2020.

### En réponse aux déclarations liminaires :

Le directeur a accepté de préciser certains points, notamment le mode d'attribution de la prime COVID 19 ainsi que les objectifs 2020 des brigades, mais sans nous avoir réellement convaincus :

- s'agissant des critères retenus pour l'attribution de la prime COVID à 18 agents seulement de la DIRCOFI CO, soit 5 % des effectifs (3 primes à 1 000 €, 15 à 330 €), nous sommes restés sur notre faim : il s'agirait d'agents qui ont eu une surcharge de travail ou une implication exceptionnelle ...

Nous avons rappelé que nous n'étions pas favorables à ce système de prime au mérite mais que nous voulions juste avoir des informations sur les critères retenus, ainsi que sur les services et grades concernés.

**Le Directeur a refusé de nous donner la moindre indication de la répartition par grade au prétexte que moins de 20 collègues en ont bénéficié, mais il a indiqué que presque tous les grades ont été concernés, jusqu'au grade d'AFIPA.**

- s'agissant des objectifs 2020, le directeur a rappelé que les indicateurs étaient sans objet cette année et que le nombre de dossiers à rendre serait un ordre de grandeur donné aux chefs de brigade pour leur permettre d'avoir un stock correct de dossiers en-cours en fin d'année. Le directeur a répété que l'objectif aujourd'hui est de préparer l'année 2021.

Il s'agirait d'un nivellement par le haut avec une recherche d'équité entre brigades ; il n'y aurait

pas d'égalité stricte entre les brigades, la situation d'avancement des brigades étant variable, ce qui pourrait favoriser les brigades qui étaient en retard au moment du confinement ; pour déterminer les objectifs 2020, la direction aurait analysé le taux d'engagement des brigades sur 3 ans.

### **Commentaire de la CGT :**

**Nous avons retenu avec satisfaction que la direction a le souci de rechercher l'équité entre les brigades. Toutefois, aucun chiffrage n'a été donné, même approximatif. Nous ne savons pas ce qui a été négocié avec la Délégation pour 2020 même si les objectifs sont sans objet... mais en revanche, nous avons bien compris que l'année 2021 devra être à la hauteur des moyens mis en oeuvre !..**

### Ordre du jour du CTL

#### 1) Observatoire interne du Ministère fin 2019 :

De l'aveu même de la Direction, les résultats de la DIRCOFI suivent la tendance nationale avec des résultats en retrait et plutôt mauvais.

Si la participation de la DIRCOFI (60%) est supérieure à celle de la DGFIP (40%), certains points sont inquiétants à la DIRCOFI s'agissant du rythme du changement trop rapide, de l'évolution dans le mauvais sens de la DGFIP, de l'absence de reconnaissance du travail, de l'absence de perspective de carrière ou du stress des agents (51 % des agents ont un niveau de stress supérieur à 7 sur 10).

Les OS ont souligné la perte du sens du travail et le flottement sur la mission de contrôle ressentis par les agents.

**A la demande de la CGT sur un plan d'action à mettre en œuvre pour améliorer la situation qui se dégrade d'année en année, le Directeur qui est d'accord sur le diagnostic semblait perplexe et est resté très embarrassé...**

#### 2) Budget 2019 :

Peu d'évolution par rapport à l'année précédente, les gros postes de dépenses sont maîtrisés (loyers, frais de déplacement, frais d'entretien...).

S'agissant des dépenses nouvelles, l'abonnement à DIANE a été renouvelé pour 2 ans.

A la demande de la CGT, s'agissant du déménagement à venir de la brigade du Mans, la direction a donné son accord de principe sur la location de quelques parkings pour les agents de la brigade.

S'agissant des visio-conférences, l'utilisation de JITSI est à privilégier pour des raisons de confidentialité,

La brigade St Brieuc n'est pas encore équipée, celle de Quimper est équipée mais n'a pas été testée.

Le Ministère des Finances s'est engagé dans un objectif d'équipement à 50 % en véhicules électriques d'ici 2029. En revanche, chaque achat de nouveau véhicule doit être accompagné de deux cessions. Au niveau local, il est envisagé d'échanger des véhicules entre deux sites, l'objectif étant de remplacer la voiture électrique de Rennes par une thermique.

La Cgt a demandé qu'un éventuel échange fasse l'objet d'une meilleure communication que ce que nous avons connu récemment (retrait de la voiture de service de St Brieuc du jour au lendemain sans information préalable des vérificateurs).

Sachant que le kilométrage annuel est une donnée importante pour le ministère, la CGT a aussi demandé que l'année 2020 ne soit pas prise en référence pour justifier une quelconque suppression de voiture.

### 3) Rapport annuel d'activité :

Les moyens en personnel font apparaître un écart de 27 ETP entre l'effectif disponible et l'effectif affecté réellement.

Les consultants (internationaux et financier) sont désormais pris en compte à 100 % dans les effectifs direction.

La CGT reconnaît sans ambiguïté la qualité et l'utilité des travaux réalisés par ces collègues détachés sur d'autres missions que le contrôle proprement dit. La CGT revendique, pour assurer une pleine reconnaissance de ces missions, que des emplois correspondants soient créés au Tagerfip (et pas forcément à Rennes, comme fait semblant de le comprendre la Direction). Par ailleurs, cette situation aurait l'avantage de diminuer le nombre officiel de vérificateurs en charge d'un programme de dossiers à vérifier dans notre direction et par conséquent de diminuer l'objectif de dossiers fixé par CF. (Pour mémoire, les vérificateurs de la Dircofi Centre Ouest ont plus de dossiers à rendre que les vérificateurs des autres Dircofi). L'exemple des détachements

réalisés à la BPAT au 01/09/20 montre que c'est possible si la Direction le souhaite.

Selon la direction les détachements sont exceptionnels (BPAT) et les agents de la SIII veulent garder de la souplesse avec la possibilité d'un retour dans leur brigade d'origine (ce que nous ne nions pas et qui est désormais possible avec l'affectation au département !!).

Pour terminer, les explications sur le processus de fixation des objectifs par CF nous ont semblé plus confuses que jamais...

Il y a 3 postes vacants dans les brigades de Brest, Vannes et Chartres.

La moyenne d'âge des agents est de 50 ans.

11 départs en retraite sont prévus en 2020 et 8 déjà annoncés pour les années 2021 et 2022.

Un nouveau recensement des télétravailleurs est en cours avec la volonté de les équiper d'un portable avec Windows 10.

Les ateliers d'échanges de pratique (APM) ont donné lieu à 5 sessions de 11 personnes.

S'agissant des 2 expérimentations de la MRV, les résultats sont assez décevants :

- la 1<sup>ère</sup> concernant « le circuit court des 3909 » donne des résultats très mitigés ;

- le 2<sup>ème</sup> concernant la régularisation en CSP a généré l'envoi de 69 courriers mais dans la grande majorité des cas, la régularisation avait déjà été effectuée.

S'agissant du climat fiscal, en 2019 4 incidents concernent les relations avec les contribuables ont été signalés.

Globalement les résultats de 2019 sont en retrait notamment en raison de la note du 29/11/2019 qui a changé fortement les modalités de prise en compte des résultats.

La CGT continue à demander un bilan qualitatif des résultats des dossiers issus de la MRV. Il est surprenant que la DG continue à pousser ces dossiers (en fixant un objectif de 50%) sans se demander si ce mode de programmation est en lien avec la baisse de la médiane et la baisse du nombre de dossiers repressifs ou internationaux.

### 4) Bilan du DUERP/ PAP 2019 :

Le programme Annuel de Prévention (PAP) 2019 comportait 24 actions prioritaires sachant que les Risques Psycho-Sociaux (RPS) représentaient 36% des risques du DUERP. Le bilan de l'année 2019 permet de constater que 23 risques sur 24 ont été résolus.

Les RPS font l'objet à la DIRCOFI Centre Ouest d'un Groupe de Travail spécifique qui s'est réuni le 28/02/2019 ; les principales actions de prévention RPS proposées sont :

- les exigences du travail : comité de programmation, transparence sur les objectifs du service, ...

- les exigences émotionnelles : situation difficiles lors de la mission ; fiches de signalement, ...

L'évolution envisagée est de réaliser un exercice DUERP/PAP sur une durée de 2 ans : l'année 2020 devait donner lieu à un examen complet et l'année 2021 à un examen allégé avec la mise en place d'un GT début 2021 et la présentation devant le CHSCT 35 en juin 2021.

#### 5 ) Bilan de la Formation professionnelle :

La formation a mobilisé 29 agents DIRCOFI (soit 9 % des effectifs). Une enquête a été lancée en septembre 2019 pour recenser de nouveaux volontaires pour assurer les formations mais elle n'a pas rencontré un grand succès (28 réponses seulement).

Le taux d'accès à la formation est de 95,75 % et la moyenne est de 1,26 jour par agent ; seuls 13 agents sur 330 n'ont pas bénéficié de formation en 2019 malgré les e-formations et la journée métiers de septembre 2019.

Les stages qui ont été les plus suivis sont les e-formations : loi ESSOC et Santé Sécurité au Travail. L'absentéisme aux formations est faible hormis pour les e-formations.

#### Informations diverses :

La direction a proposé fin août 2020 la fusion entre la brigade DIRCOFI de Chateauroux (4 vérificateurs) et la brigade départementale 36 (5 vérificateurs) avec une date d'effet prévue au 01/09/2021. A ce jour, le dossier est à l'étude à Bercy.

S'agissant des frais de déplacement, une réflexion nationale est en cours pour la justification des frais de repas au moyen d'une attestation sur l'honneur ou d'un justificatif de paiement.

Le remboursement du repas du midi sur une base forfaitaire est maintenu à 17,50 €.

S'agissant du télétravail, la direction a confirmé le principe de 3 jours maximum par semaine. **La CGT a demandé que l'affichage dans Sirhius du planning d'équipe soit différencié selon que l'agent est en télétravail ou absent pour une autre raison. Etre habituellement en télétravail le lundi, ne signifie pas que l'on peut être joint tous les lundis, on peut aussi être en congé.**

Suite à la demande de la Direction, les représentants des OS ont donné leur accord pour que les services puissent occuper la salle le jeudi après-midi, jusqu'à la fin de l'année, en raison du contexte particulier.

**Comme indiqué au début du compte rendu un CTL est prévu le 27 novembre prochain et comportera, à la demande des OS, une partie métiers consacrée au Contrôle Fiscal suite au GT national du 9 septembre 2020.**

### **Déclaration Liminaire**

Monsieur le Président,

Nous revendiquons un régime de retraite à droits garantis et non, comme prévu par le gouvernement, à droits variables et avec une pension pouvant être diminuée en fonction des crises économiques ou sanitaires. Nous voulons l'abandon de la loi de transformation de la fonction publique qui se traduit notamment par l'affaiblissement des CAPL.

Nous revendiquons le renforcement du statut des fonctionnaires, seul garant de l'égalité de traitement entre citoyens. A ce sujet, apportons ici tout notre soutien à notre camarade Anthony Smith, inspecteur du Travail, injustement sanctionné pour avoir trop bien voulu faire son travail.

Nous revendiquons un service public au plus près des citoyens, dont il est le bien commun. A ce titre nous voulons l'abandon du projet NRP, la consolidation et la réimplantation des services de la DGFIP de pleine compétence. Pour y parvenir, il faut des embauches statutaires et des moyens à la hauteur des besoins.

Aussi, le 17 septembre prochain, à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'Unef, nous serons en grève pour obtenir un réel débat sur ces revendications.

La crise sanitaire actuelle a rappelé que les services publics sont le ciment de notre société.

Malheureusement les administrations financières sont de plus en plus au service des entreprises qu'elles ne contrôlent plus, et la DGFIP n'échappe pas à cette ligne ultra libérale.

Dans le contexte de la loi ESSOC et au vu, d'une part, de la note du 12 mai 2020 sur les orientations nationales de reprise de l'activité du contrôle fiscal et, d'autre part, à la lecture des

documents préparatoires au Groupe de travail du 9 septembre dernier, le contrôle fiscal est encore plus mis à mal.

Parmi les points évoqués durant ce GT figurent la restructuration des BCR, la mise en place d'un pôle national de réquisitions et de CSP à distance, le maintien de l'objectif de 50 % de fiches issues de la MRV, la fusion des services Contrôle Fiscal et Service Juridique, ainsi que la mise en place d'un Examen de conformité fiscale. Toutes ces évolutions n'ont qu'un seul objectif : continuer de déséquilibrer la relation entre la DGFIP et les entreprises.

Sous prétexte d'une relation de confiance, ces orientations traduisent la course à la limitation du pouvoir de l'administration voulue par ce gouvernement libéral dans un contexte de suppressions d'emplois et de la « libre entreprise ».

Monsieur le Président, pouvez-vous nous présenter les conséquences concrètes de ces évolutions sur nos missions, sur l'organisation de nos services ?

Mais, revenons au sujet du jour, à savoir le bilan de l'année 2019.

Le CTL qui se réunit aujourd'hui seulement en raison de la crise sanitaire doit permettre de faire le bilan de l'année 2019 avec l'examen du rapport d'activité, le bilan du DUERP/PAP ou encore le bilan de la formation professionnelle.

Sur les résultats financiers et qualitatifs, nous avons demandé l'an passé une étude qualitative spécifique sur les dossiers issus de la programmation MRV. Cette année encore, nous constatons une progression de l'importance de cette programmation, et une baisse de la médiane, du taux d'affaires à impact international, du taux d'affaires répressives. La seule donnée que vous nous fournissez, c'est le taux d'AFR issu de cette programmation. C'est peu comme élément d'appréciation. Alors que l'Administration Centrale souhaite encore amplifier cette programmation nous sommes très surpris de l'absence de communication de notre administration sur ces résultats qualitatifs. Comment ne pas faire un lien entre les mauvais résultats et la part croissante de dossiers MRV, de dossiers volontairement limités comme les EC et les 2120.

Ceci étant, nous sommes bien forcés de reconnaître que la transparence n'est pas forcément le maître mot de nos administrations, et de notre direction en particulier. A notre connaissance, toutes les autres directions de France ont communiqué la répartition des primes COVID par grade, voire par service, et affiché leurs critères. Quels ont été les vôtres ? Peut-être le saurons-nous aujourd'hui ?

De même, vous avez affirmé à plusieurs reprises qu'il n'y avait plus d'objectifs en terme de nombre de dossiers rendus en 2020. Pourtant, les remontées que nous avons eues disent le contraire, qui plus est avec des exigences largement différentes entre brigades. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler ici notre volonté de voir tous les agents soumis à des règles identiques. C'est pourquoi par souci d'équité nous souhaitons que les agents soumis aux horaires variables des sites de Rennes, Orléans, et Nantes Direction bénéficient d'une consultation sur les horaires de pointage au même titre que les agents des cellules d'appui des services extérieurs.

Enfin, nous tenons à affirmer, c'est important aussi de le dire, notre satisfaction d'avoir vu cet été une actualisation de la note de service sur les aléas climatiques prenant en compte les événements caniculaires. Elle n'est sans doute pas parfaite, mais c'est un grand pas dans la bonne direction.

La délégation CGT était composée d'**Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES**, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : [cgt.dircofi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dircofi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)